

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Coordonateur général des assises de l'eau, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'Eau

Je vous remercie de m'accorder ce temps de parole que je prends au nom de nombreux syndicats de bassin et Commissions Locales de l'Eau du bassin Adour-Garonne.

Couvrant la majeure partie du bassin, soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau depuis de nombreuses années, ces structures sont le bras armé de la mise en œuvre opérationnelle de la politique du grand cycle de l'eau, celle de l'Agence de l'eau, celle de l'Etat et celle de l'Europe.

Aujourd'hui, les prélèvements effectués sur le budget des Agences au titre de la contribution à la réduction des déficits publics, à l'encontre du principe fondateur de « l'eau paye l'eau » et du modèle français dont il est la base, contraignent les capacités de financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Sur les territoires, les effets sont déjà fortement ressentis avec une fragilisation, voire une mise en péril, de l'existence et des actions des syndicats :

- Les programmes de travaux 2018 n'étant pas subventionnés, ils ne seront pas réalisés en engendrant des répercussions sur l'activité et l'emploi des entreprises locales.
- Le retard pris dans le versement des aides sur des actions engagées et payées demande à nos structures des efforts de gestion financière quotidienne extrêmement complexes et périlleux.
- Dans l'expectative du versement effectif des aides, certains syndicats suspendent d'ores et déjà leurs actions, leurs projets en faveur des milieux aquatiques et s'interrogent sur leurs capacités à rémunérer leurs collaborateurs d'ici à la fin de l'année 2018,

Cette nouvelle situation financière, soudaine et imprévisible, intervient également en pleine restructuration de la gouvernance du grand cycle de l'eau, impulsée par les lois NOTRE, MAPTAM et la nouvelle compétence GEMAPI. Les efforts de structuration à la bonne échelle du bassin versant, poussés par l'Agence à grand renfort d'incitations financières, sont discrédités sur les territoires nouvellement structurés ou assassinés dans l'œuf pour ceux qui y travaillent encore.

Et ce n'est pas la nouvelle taxe GEMAPI qui garantira la mise en œuvre des programmes d'actions pour atteindre les objectifs du bon état écologique ! Cette fiscalité locale ne peut répondre aux besoins des territoires ruraux où se déterminent la quantité et la qualité de l'eau. Le maintien du système de péréquation de l'Agence est seul garant des indispensables solidarités amont/aval et urbain/rural !

Les perspectives de nouvelles ponctions doublées d'un plafonnement des redevances perçues par les agences à partir de 2019, nous amènent à vous alerter sur la survie des partenaires opérationnels que nous sommes.

Les interventions réalisées par les syndicats de bassins ont une action positive sur le bon état écologique des cours d'eau mais ont et auront à plus ou moins long terme une action bénéfique sur

le petit cycle et notamment sur la production d'eau potable. Les interventions des syndicats de bassin sur les aires d'alimentation de captage AEP pour prévenir les pollutions (d'origine agricole ou autre) que l'on peut qualifier d'actions préventives couteront toujours moins cher que les actions curatives c'est à dire traiter l'eau après qu'elle soit impactée. Sachant que les normes de potabilisation à juste titre deviennent de plus en plus exigeantes, si l'on prend le problème en amont en s'attaquant aux sources de pollution nous aurons tous à y gagner : Grand cycle de l'eau et petit cycle de l'eau ne peuvent que fonctionner ensemble en cette période de financements contraints

Les orientations qui seront données à la loi de finance 2019 et celles que vous donnerez au 11ème programme seront déterminantes quant à nos capacités collectives à répondre concrètement aux enjeux du réchauffement climatique, de santé publique liés à l'eau et d'économie. Car sans eau, pas d'attractivité des territoires, pas d'agriculture, pas d'économie....

C'est pourquoi, nous espérons que vous respecterez les priorités nationales liées à la DCE, relayées par le ministre Nicolas Hulot.

LISTE DES STRUCTURES SIGNATAIRES : (par ordre alphabétique) :

- Association Demain Deux Berges : réseau des gestionnaires de milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne
- EPTB Charente – CLE du SAGE Charente
- Institution ADOUR (EPTB Adour)
- SMEGREG- EPTB des nappes Profondes de Gironde – CLE du SAGE Nappes Profondes Gironde
- Syndicat Couserans Service Public (SYCOSERP)
- Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron
- Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents
- Syndicat de la Vallée du Rance
- Syndicat du Lot Amont – CLE du SAGE Lot Amont
- Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE SEUDRE (SMASS)
- Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du Val d'Ariège (SYMAR-Val d'Ariège)
- Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) – CLE du SAGE Garonne
- Syndicat Mixte de la Boutonne – CLE du SAGE de la Boutonne
- Syndicat Mixte de Rivière Tarn
- Syndicat Mixte des Vallées de la Sorgues et du Dourdou
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout – CLE du SAGE de l'Agout
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Aveyron Amont
- Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas
- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur – CLE du SAGE Viaur
- Syndicat Mixte du Célé et de la Rance
- Syndicat Mixte du Cérou Vère
- Syndicat Mixte du Tarn Amont – CLE du SAGE Tarn Amont
- Syndicat Mixte du Tescou Tescounet
- Syndicat Mixte Interdépartemental de la vallée de la Lèze (SMIVAL)
- Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)- CLE du SAGE Estuaire